

Paris, le 18 octobre 2010



Syndicat National  
des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

Philippe TOURNIER  
Secrétaire général du SNP DEN

## **La mise en place de la formation des fonctionnaires stagiaires, quelques semaines après la rentrée scolaire : les résultats de l'enquête du SNP DEN**

Le SNP DEN met en place un suivi de la nouvelle formation des stagiaires et particulièrement de son impact sur le fonctionnement des établissements et la scolarité des élèves.

Un premier panorama a été publié dans le numéro 182 de la revue *Direction* (pages 34-35). Une nouvelle enquête a été conduite le 1<sup>er</sup> octobre 2010 auprès des secrétaires académiques du SNP DEN : les données sont complètes pour 28 des 30 académies et donnent une vision d'ensemble de la situation, bien qu'il ne s'agisse pas d'une enquête directe auprès des établissements. La mesure de la diversité ne va donc pas en deçà du niveau académique. Malgré cela, nous remarquons une très grande hétérogénéité du traitement de la formation selon les académies (quotités horaires, remplacement, stages).

Certaines académies ont mis en place des systèmes qui s'affranchissent largement de la circulaire de cadrage (Clermont-Ferrand, Montpellier).

### **Résultats de l'enquête d'octobre 2010**

#### **1. Obligations de service**

Très majoritairement (à 70 %), les académies ont attribué des services complets aux stagiaires mais 8 académies accordent une décharge de service, le plus souvent de 2 ou 3 heures (selon les informations communiquées : Amiens, Bordeaux, Clermont, Créteil, Paris, Poitiers, Rennes et Versailles).

#### **2. Le calendrier**

La situation a peu évolué par rapport à ce qui avait été constaté dans l'enquête précédente : 11 académies n'ont toujours pas de projet stabilisé de calendrier de formation pour cette année. Par ailleurs, 61 % des académies n'ont pas fourni de guide d'accueil des fonctionnaires stagiaires aux établissements.

SNPDEN  
21 rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01.49.96.66.66 (standard)  
Fax : 01.49.96.66.69  
[siege@snpden.net](mailto:siege@snpden.net)

### **3. La formation des fonctionnaires stagiaires**

Une très large majorité d'académie (79 %) a retenu le principe du stage « filé » (c'est-à-dire d'un même jour toutes les semaines) qui est la formule la moins perturbatrice. Six académies (selon les informations communiquées : Grenoble, Guadeloupe, Lille, Lyon, Montpellier et Reims) ont choisi une autre formule dite stage « massé » (groupé sur des périodes) qui suppose une logistique de remplacement très importante.

On note qu'une académie (Caen) organise des formations de tuteurs sur des jours non prévus pour être libérés de cours. Une autre académie a voulu ajouter des stages « massés » au stage « filé » avant d'y renoncer (Créteil). Deux académies ont changé, durant l'été, les jours annoncés comme devant être libérés : Nancy-Metz pour l'ensemble des disciplines, l'académie de Versailles pour la seule discipline SES. Toutes ces modifications sont sources de perturbations qui peuvent être importantes, à la rentrée, dans les établissements.

### **4. Les moyens de remplacement des fonctionnaires stagiaires**

Alors qu'en juin, les deux tiers des recteurs affirmaient que les moyens de remplacement étaient prévus, 15 académies ne les ont toujours pas définis contre 13 qui l'ont fait. Ces dernières envisagent à 77 % d'employer des TZR (10 sur 13), à 54 % des M1/M2 (7 sur 13), à 23 % (3 sur 13) des contractuels. La 28<sup>ème</sup> académie manquante se singularise en ayant défini des moyens... mais mis à la charge des établissements de les trouver !

Alors que toutes affirmaient que les remplacements seraient faits « à la première heure », un tiers seulement des académies s'y emploient effectivement avec plus ou moins de bonheur (selon les informations communiquées : Aix-Marseille, Amiens, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Montpellier, Rouen et Strasbourg).

Dans de nombreux cas, les services académiques incitent en réalité les établissements à les organiser en utilisant le protocole de remplacement de courte durée (mais certains de ce dernier ne prévoient pas qu'un professeur puisse partir en formation sans s'auto-remplacer...). Une académie n'envisage d'ailleurs aucun autre remplacement que celui organisé par les établissements eux-mêmes (Orléans-Tours) mais, si ce cas semble devenu isolé, dans beaucoup de situations, il a fallu que les secrétaires académiques et départementaux du SNPDEN marquent très fermement leur opposition à l'organisation de ces remplacements par les établissements.

Dans trois académies (selon les informations communiquées : Clermont, Orléans-Tours et, durant un moment, Créteil), les personnels de direction se sont significativement plaints d'avoir subi des pressions directes pour organiser ces remplacements. Aucune plainte de cette nature n'a été relevée dans onze académies (selon les informations communiquées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Guyane, Lyon, Martinique, Nancy-Metz, Poitiers, Rennes, Rouen et Strasbourg).

Pour toutes les académies, la priorité donnée à ce dossier a appauvri considérablement le potentiel des moyens de remplacement : en effet, il est noté que des professeurs TZR ont été, dans de nombreux cas, « réservés » sur les premières semaines de la rentrée, pour servir de secours aux fonctionnaires stagiaires.

## 5. Les tuteurs pédagogiques

En l'état actuel des choses, tous les tuteurs sembleraient avoir été désignés dans 10 académies (selon les informations communiquées : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse et Versailles). Dans les autres, il resterait donc toujours des stagiaires sans tuteur sans que les modalités de cette enquête puissent permettre d'en évaluer le nombre (le chiffre de 15 % en LEGT est avancé pour une académie mais cela semble exceptionnel et nécessiterait une confirmation).

Dans un certain nombre de cas, des pressions directes ont pu avoir lieu auprès de personnels de direction afin qu'ils désignent eux-mêmes des tuteurs dans leur établissement. Dans un cas extrême mais isolé, il a été demandé à un chef d'établissement de se désigner lui-même tuteur « formel » (Clermont-Ferrand).

En ce qui concerne le remplacement des tuteurs pédagogiques lors de leur regroupement ou lorsqu'ils iront visiter un stagiaire, 73 % des académies n'ont rien prévu et quatre annoncent un remplacement « à la première heure » par un TZR (selon les informations communiquées : Créteil, Dijon, Guadeloupe et Lille).

Dans un certain nombre de cas, les tuteurs ont conditionné leur accord au fait de ne pas à avoir à quitter leurs classes.

Ce bilan d'octobre ne suscite pas de véritable surprise si ce n'est celle, déplaisante, qu'un certain nombre de rectorat avait pris des engagements (remplacement « à la première heure », prévisibilité des calendriers, etc.) qu'ils s'avèrent incapables de tenir. Le SNPDEN continuera à réaliser un suivi de cette mise en œuvre afin de soutenir les modalités les moins pénalisantes pour le fonctionnement des établissements et la scolarité des élèves. La question de la formation, elle, reste évidemment entière.